

BURKINA-FASO

AUTOUR DE L'AFFAIRE ZONGO

Le 13 décembre 1998, le journaliste Norbert Zongo, fondateur du journal *L'Indépendant*, était assassiné, son corps retrouvé calciné dans l'habitacle de sa voiture à cent kilomètres de Ouagadougou. L'annonce de la mort de cet enfant terrible de la presse burkinabè, qui enquêtait depuis des mois sur une affaire de meurtre touchant le premier cercle de la présidence, a mis subitement le feu aux poudres de la contestation. Les grèves et les journées villes mortes paralysent le pays ; les manifestations de rue se multiplient tandis que se diffusent de violentes campagnes de tracts ; un collectif des organisations démocratiques s'organise, dénonçant les pratiques du pouvoir. Dans son sillage, les partis d'opposition, mais aussi les mouvements de femmes, les syndicats, les étudiants et les élèves des collèges réclament « plus de transparence et de liberté ». Depuis la mort de Sankara, le Burkina-Faso n'avait connu pareille vague de mobilisation sociale et politique.

Sous la pression, le gouvernement est contraint de mettre sur pied une commission d'enquête indépendante dont les conclusions, rendues publiques le 7 mai 1999, mettent directement en cause la garde présidentielle dans l'élimination du journaliste. Volontiers présenté comme un modèle de « bonne gouvernance », le régime de Blaise Compaoré est ébranlé par la révélation de ses pratiques occultes qui dévoilent une autre de ses facettes, celle de la « criminalisation » de l'État.

Dans les pages qui suivent, sont publiés des documents qui offrent un autre éclairage sur « l'affaire Zongo ». On trouvera, en premier lieu, un article écrit, sous pseudonyme, par un auteur qui fut proche du journaliste. En dépit de sa formulation engagée, il constitue un témoignage important pour qui veut saisir les enjeux de la mobilisation actuelle. À la suite de ce papier, nous publions également un éditorial – étrangement prémonitoire – de Norbert Zongo, publié dans *L'Indépendant*. Enfin, le lecteur découvrira une série de tracts et de documents primaires, collectés dans la rue ouagalaise, qui donnent la mesure de la contestation qui s'est élevée contre le régime Compaoré et mettent en lumière les techniques de répression ou d'intimidation de celui-ci.



**« AFFAIRE ZONGO » : LES BURKINABÈ
DEMANDENT JUSTICE**

« Le pire n'est pas la méchanceté des gens mauvais mais le silence des gens bien. » Telle était la phrase récurrente de Norbert Zongo, journaliste burkinabè, assassiné le 13 décembre 1998, à une centaine de kilomètres de la capitale Ouagadougou. Pendant plus de cinq ans, l'éditeur de l'hebdomadaire *L'Indépendant* avait appelé ses compatriotes à s'engager, à s'exprimer, à contester les décisions arbitraires, à combattre l'injustice.

Depuis le 3 juin 1993, date de la création de son journal, né à la faveur du processus d'ouverture démocratique, il avait enjoint ses concitoyens d'ouvrir les yeux sur certaines réalités nationales, leur sommant de s'investir dans les voies susceptibles d'exprimer et de relayer leurs préoccupations.

Ces appels à la prise de conscience, à la mobilisation, apparaissant de manière récurrente sous sa plume, semblaient démesurés, déplacés et sans fondement aux yeux de beaucoup d'observateurs de la politique africaine qui se félicitaient plutôt de la « réussite » du Burkina-Faso, pays affichant une relative stabilité, une remarquable liberté de presse (l'existence du très virulent *L'Indépendant* en constituait une preuve) et une application stricte des mesures d'ajustement structurel. Le régime burkinabè jouissait, jusqu'il y a peu, d'une image très positive à l'extérieur et, apparemment, à l'intérieur de ses frontières : bon élève du FMI et de la Banque mondiale, apprécié des coopérations internationales (qui fournissaient 88 % du budget national à ce pays sahélien enclavé), l'État

était dirigé par un président s'assurant peu à peu un rôle de médiateur sous-régional, incarnant la stabilité et l'ouverture dans une Afrique en proie à de multiples déchirements. Réélu en novembre 1998, avec une large majorité, pour un nouveau mandat de sept années, Blaise Compaoré, soutenu par le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), parti ultra-majoritaire¹, offrait le visage de l'assurance et de la sérénité.

Un seul jour a suffi, le 13 décembre 1998, et un seul acte, l'assassinat de Norbert Zongo, retrouvé carbonisé dans son véhicule avec les trois personnes qui l'accompagnaient, pour que le pays bascule dans l'instabilité ; pour que le président soit ouvertement critiqué, vilipendé ; pour que la presse devienne un cadre trop étriqué et que les tracts se répandent dans Ouagadougou ; pour que la communauté internationale se montre soudain réticente ou sévère. Un seul acte et un seul jour pour que la population des villes et des campagnes se mobilise, descende dans la rue, démontrant qu'elle avait du régime une tout autre appréciation que celle que les résultats des dernières élections présidentielles pouvaient laisser paraître ; une appréciation plus proche de celle qui s'épandait depuis des mois dans les pages impitoyables de *L'Indépendant*.

Entre le Burkina-Faso officiel et le Burkina-Faso officieux, la marge était donc importante. Et c'est cette dualité qui, après l'assassinat du journaliste, a soudain semblé intolérable à beaucoup d'« hommes intègres² » qui sont mis à crier « Trop c'est Trop³ ».

LES VICES CACHÉS

Depuis des années, la population, apparemment impassible, observait en fait l'envers du décor et accumulait des griefs. Derrière le discours d'ouverture, chacun scrutait les faux pas et les dérives d'un pouvoir craint mais méprisé. Car, depuis le « péché originel », l'élimination du jeune capitaine nationaliste Thomas Sankara le 15 octobre 1987 et l'accession au pouvoir de son compagnon de route Blaise Compaoré, le divorce entre l'être et le paraître du régime était consommé. Norbert Zongo ne se privait pas de le répéter à ses lecteurs.

« Le pouvoir absolu rend absolument fou », assurait-il, soulignant les trois étapes dans la folie croissante des autocrates : « Première transformation : l'homme au pouvoir devient égocentrique. Tout se ramène à lui seul. Le premier signe est l'implication de sa propre famille dans un pouvoir qui lui était initialement et exclusivement destiné. (...) Deuxième transformation : l'homme au pouvoir s'accapare des arsenaux juridiques. La Constitution, les textes et les lois ne sont plus que de la cire molle entre ses mains. (...) Troisième et dernière transformation : la démence pure et simple. Tuer qui vous gêne devient une logique implacable » (*L'Indépendant*, n° 182, 4 février 1997).

Norbert Zongo retrouvait ces trois étapes dans le profil du régime de Blaise Compaoré :

1. Les privilèges népotistes se cristallisaient autour de la personne de François Compaoré, petit frère du président, conseiller spécial à la présidence, dont la luxueuse villa trônait avec arrogance en face d'un campus universitaire dépourvu de logements décents pour les étudiants. « La montée aux affaires et à la politique des membres de la famille au pouvoir doit donner l'alerte que des transformations

maléfiques s'opèrent au sein du régime », avertissait *L'Indépendant* (n° 182, 4 février 1997).

2. Les manipulations de l'arsenal législatif s'étaient affichées avec évidence lorsque, en 1997, la Constitution avait été brusquement modifiée, afin d'en supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels successifs pour un même candidat, ouvrant ainsi la voie à une « présidence à vie ».

3. La liste des crimes impunis, des morts et disparitions suspectes et non élucidées semble longue. À la mort de Thomas Sankara, s'ajoutent celles, en 1989, de Henri Zongo et Boukary Lingani, les deux autres acteurs de la révolution burkinabè. Puis, en dehors du corps armé, c'est le tour du leader étudiant Dabo Boukary, « disparu » en 1990, et de Guillaume Sessouma, professeur à l'Université, mort sous la torture la même année. En décembre 1991, l'opposant Oumarou Clément Ouédraogo périt dans un attentat à la grenade en pleine ville. Les conclusions de la commission d'enquête alors mise en place ne furent jamais publiées. Les décès de Blaise Sidiani et Émile Zingani, deux jeunes élèves de Garango, tués en 1995 par un gendarme, et de Péma Bazie, paysan assassiné par un policier en 1997, témoignèrent encore de cette violence souterraine et impunie qui, derrière le visage de la bonne gouvernance, frappait durement (et toujours impunément) les étudiants, le corps enseignant et les paysans burkinabè.

Le dernier « mort du Conseil⁴ » se nomme David Ouédraogo. Chauffeur de François Compaoré, David Ouédraogo a été remis aux membres de la garde présidentielle le 4 décembre 1997, avec trois autres domestiques soupçonnés d'avoir dérobé une forte somme d'argent au domicile de leur employeur. Un mois et demi plus tard, le jeune



homme meurt, à l'infirmier de la présidence, des suites de tortures et de mauvais traitements⁵. Sur le certificat de décès de David Ouédraogo, le médecin-chef de l'infirmier inscrira « décédé le 18 janvier 1998 à 6 h 50 de sa maladie ».

C'est un mort de trop pour Norbert Zongo. Dès qu'il a appris la nouvelle du décès, l'éditeur de *L'Indépendant* s'est emparé de cette affaire pour dénoncer, à travers elle, les privilèges népotistes (François Compaoré n'a jamais daigné répondre à la convocation de la justice), l'impunité de la garde présidentielle, la manipulation de la justice, la récurrence des éliminations physiques camouflées en accident ou en disparition inexplicée. « Combien ont péri sous les tortures dans ce sinistre lieu appelé Conseil ? "On le fait" ; "on l'arrange", "on le neutralise" ; "on s'occupe de lui" : [...] le Burkina est entré dans le cycle infernal de la violence... » (*L'Indépendant*, n° 166, 15 octobre 1996). « Il n'y a pas seulement les armes pour exécuter un homme ; il n'y a pas que la mort violente pour écarter un homme de la vie, il y a surtout la torture psychologique et morale qui peut faire d'un homme un moins que rien, un mort-vivant qui vit hanté par la peur, l'angoisse, le chagrin, l'amertume, parce que ployant sous le lourd faix que porte sa conscience » (*L'Indépendant*, n° 248, 2 juin 1998).

Norbert Zongo lui-même connaissait très bien cette « torture psychologique et morale ». Pratiquant un « journalisme engagé d'investigation », il avait eu à dévoiler plusieurs affaires gênantes pour les puissants du pays (trafic de parcelles, crimes économiques, manipulation des cartes électorales au cours des dernières élections présidentielles...). Depuis des années, il était menacé et, après une

tentative d'enlèvement en pleine rue en 1994, il vivait en permanence avec l'idée de sa mort possible. Toutefois, avec l'affaire David Ouédraogo, dont il a rapidement fait son cheval de bataille, les pressions se sont multipliées et précisées. Plusieurs fois, Norbert Zongo a été contacté par de hautes personnalités de l'État ou par des intermédiaires issus du monde des affaires désireux d'acheter son silence. En vain.

Ainsi se dessinaient, en filigrane des propos tenus chaque semaine dans *L'Indépendant*, les contours d'un autre Burkina-Faso, qui n'est plus celui du Fespaco⁶ ni du tour cycliste, mais celui de la violence latente et de l'angoisse. Celui que l'assassinat brutal du 13 décembre a révélé au grand jour, déliant les langues et mobilisant les esprits. Comme le proclame *Borry Bana*⁷, un tract circulant à Ouagadougou depuis le début de la crise : « Quand la violence entre par la porte, la loi et la justice sortent par la cheminée » (*Borry Bana*, n° 56).

L'HEURE DU JUGEMENT

Face aux vices cachés du pouvoir, *L'Indépendant* exhibait à ses lecteurs un seul mot, un principe, une valeur : justice. Toutefois, pendant des années, Norbert Zongo a déploré : « Ce qui est tragique au Burkina, c'est que l'injustice n'émeut plus personne. À peine si on en parle quand nous n'en sommes pas victimes nous-mêmes. (...) L'amour de la justice n'a pas de degré d'application. Ce qui nous pousse à nous insurger contre une petite injustice, c'est ce qui nous oppose à une plus grande injustice. Et si aujourd'hui, face aux actes de flagrante injustice, c'est le silence et la complicité des citoyens, alors, face à la haute injustice du pouvoir, c'est la même réaction. Autant nous pouvons fer-

mer les yeux sur le flagrant délit d'injustice subi par un simple citoyen dans nos Palais de justice, dans la rue, tout autour de nous ; autant nous pouvons accepter toutes les formes d'injustice, de violation de la loi et de la Constitution perpétrées par le pouvoir » (*L'Indépendant*, n° 213, 23 septembre 1997).

L'éclatement de cette carapace d'indifférence contre laquelle Norbert Zongo luttait, sans succès apparent, de son vivant, s'est manifesté dès l'annonce de sa mort. Le 15 décembre 1998, après que la radio eut confirmé le décès de Norbert Zongo dans un « accident » de voiture à Sapouy, les étudiants sont descendus dans la rue et s'en sont violemment pris aux symboles du pouvoir, s'attaquant au siège du CDP et mettant le feu à deux cars du parti qui avaient servi à véhiculer les électeurs lors des dernières campagnes. Le 16 décembre, c'est une foule de près de 20 000 personnes qui a suivi, dans le recueillement, la dépouille de l'éditeur de *L'Indépendant*, de la morgue au cimetière.

L'émotion populaire est alors intense. Très vite, un « Collectif d'organisations démocratiques de masse et de partis politiques » se met en place, autour du très actif Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), de la centrale syndicale Confédération générale des travailleurs du Burkina (CGT-B), de l'Association des journalistes du Burkina (AJB), de l'Union générale des étudiants du Burkina (UGEB), du Groupe du 14 février (qui rassemble les principaux partis d'opposition ayant appelé au boycott des élections présidentielles de novembre 1998) et d'autres associations de la société civile regroupant les femmes, les avocats, les défenseurs de la liberté de la presse. Le Collectif apparaît d'emblée comme une coalition

hétéroclite, composée d'intérêts divers et parfois divergents, non dépourvus d'opportunisme pour certains. En effet, s'y trouvent rassemblés des ennemis d'hier, d'anciens proches du régime tombés en disgrâce, des politiciens désireux de revenir à l'avant de la scène suite à leur échec patent lors des dernières élections ; le risque d'instrumentalisation politique d'une telle structure collégiale est donc évident et souligné par ses détracteurs. Le Collectif se construit cependant autour d'une exigence commune : que la lumière soit faite sur l'assassinat de Norbert Zongo et qu'il soit mis fin à l'impunité dans le pays. « Châtions conformément à la loi tous ceux qui continuent à tuer, à assassiner dans l'impunité totale parce qu'ils ont le pouvoir et l'argent », revendique le Collectif⁸.

Rapidement, le pouvoir plie et accepte la mise sur pied d'une Commission d'enquête indépendante (CEI), disposant de moyens considérables et de quatre mois pour mener des investigations et produire des conclusions sur les circonstances du décès de Norbert Zongo. Composée de représentants des pouvoirs publics et des associations de la société civile, la CEI⁹, présidée par le magistrat Kassoum Kambou, militant du MBDHP, est installée le 7 janvier 1999. Suite à des pesanteurs administratives, elle ne commence ses travaux que le 1^{er} février.

Alors que la CEI entame ses investigations, le Collectif poursuit son bras de fer avec le pouvoir. Aux journées de grève (4, 5 et 6 janvier 1999) et aux opérations villes mortes (21 et 22 janvier 1999) décrétées par les uns, répondent les sanctions administratives contre les grévistes brandies par les autres. Sanctions qui donnent lieu à de nouvelles actions et à de nouvelles revendications. La mobilisation



populaire reste importante, non seulement à Ouagadougou, mais aussi à l'intérieur du pays, où le Collectif organise des meetings et des marches. Si la peur n'a pas disparu, elle semble avoir plié devant les limites de l'acceptable. Ainsi, depuis des mois, répondant à l'appel du Collectif ou poussés par leurs convictions personnelles, des milliers de Burkinabè descendent régulièrement dans la rue pour réclamer que justice soit faite. Quant au pouvoir, il a paru d'emblée désarçonné par l'ampleur de la réaction de la population civile. Comment la disparition d'un simple journaliste, éditeur d'un petit hebdomadaire de 12 pages, tirant à peine à 15 000 exemplaires, peut-elle, dans un pays à 85 % analphabète, susciter un tel émoi ?

Le pouvoir était loin d'imaginer la popularité de Norbert Zongo, tout comme il était loin d'évaluer les rancœurs suscitées par les perversions de son propre système. Il paraît s'être laissé prendre à son propre piège, s'être laissé duper par cette image de stabilité et de sérénité apparente entretenue à grands frais, s'être laissé séduire lui-même par l'écrasante victoire des dernières élections législatives et présidentielles. Ayant fermé l'oreille aux frustrations internes jusqu'à en oublier l'existence, confiant dans le pouvoir de l'argent qui, dans un pays démuné, permet d'aplanir les contestations. « Il est grand temps de comprendre que le "mange et tais-toi" est la pire erreur, avertissait pourtant *L'Indépendant*. (...) Parce qu'on peut manger et se taire mais, on ne pourra jamais empêcher ceux qui ne mangent pas (et ils seront de plus en plus nombreux) de parler, de s'exciter, de s'énerver, et un jour de tout saccager » (*L'Indépendant*, n° 80, 7 février 1995).

Désorganisé, surpris, le régime de Blaise

Compaoré est soudain apparu affaibli et profondément divisé, cumulant les maladres politiques (déclarations intempestives, contradictoires ou vengeresses de certains des membres illustres du CDP, refus de recevoir le Manifeste pour la Liberté signé par 250 intellectuels burkinabè...).

Certains bailleurs de fonds, incontournables dans un État sous perfusion comme le Burkina-Faso, n'ont pas hésité à faire part aux autorités de leur plus vive inquiétude face à la situation, et de l'attention soutenue qu'ils accorderaient désormais au respect des droits de l'homme dans le pays.

Mais, comme le souligne le tract *Borry Bana*, « Prince qui n'a pas d'oreilles pour écouter n'a pas de tête pour gouverner » (*Borry Bana*, n° 27). Et ni les voix de l'intérieur ni celles de l'extérieur n'ont toujours été entendues. La détermination des manifestants a engendré çà et là des répressions violentes. À Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouahigouya, Toma, Koupéla, des manifestants ont été arrêtés, parfois blessés par balles. Chacun de ces incidents a laissé libre cours aux rumeurs les plus contradictoires, relayées par les tracts qui foisonnent à Ouagadougou. Ainsi, ce que les médias locaux ne disent pas s'étend dans les pages de *Borry Bana*, *Trop c'est Trop*, *Le Flambeau* et d'autres feuilles anonymes isolées¹⁰.

La presse privée burkinabè (dont Norbert Zongo présidait l'association des éditeurs, la SEP¹¹) vit essentiellement, et depuis longtemps, de publi-reportages déguisés et de la couverture rémunérée de clôtures et d'ouvertures de multiples séminaires organisés à Ouagadougou. La disparition de Norbert Zongo n'a pas poussé les journalistes à plus d'audace. Rares sont eux qui ont répondu à l'appel de leurs associations professionnelles

pour manifester une solidarité de corps face à l'assassinat de leur confrère.

Depuis le début de la crise, la plupart des journaux se cantonnent donc dans un rôle de « tableau d'affichage », se contentant de reproduire les communiqués officiels des différents protagonistes, fuyant les papiers d'analyse pour laisser la place à des interviews brutes. D'où la floraison des tracts, qui livrent une information souvent approximative, parfois diffamatoire (les règlements de compte personnels y sont nombreux), mais significative des tensions qui minent les milieux du pouvoir comme de l'opposition. La population reste attentive, mobilisée. Quatre mois après la tragique disparition, le Collectif organise, le 24 mars, une marche qui mobilise plus de trois mille personnes.

Les tracts perpétuent ce ton mobilisateur : « Le changement ne nous sera pas donné sur un plateau d'argent, constate *Borry Bana*. Nous l'arracherons en nous battant autour d'objectifs clairs visant le renouvellement des fondations de l'État pour restituer une base saine à la justice. » Et *Trop c'est Trop* constate : « De toute l'histoire de notre peuple, c'est la première fois que des quatre coins du pays, hommes et femmes, jeunes et vieux, pauvres et riches décident spontanément de dénoncer tous ensemble les pratiques autocratiques, gabégiques, sanguinaires et cannibales d'un régime. C'est également la seule et unique fois qu'un président de ce pays est publiquement insulté, hué, conspué et honni » (*Trop c'est Trop*, n° 25).

L'IMPASSE

Le 7 mai 1999, la CEI remet son rapport au gouvernement, qui le rend immédiatement public. Le document conclut clairement que

les mobiles du meurtre de Norbert Zongo et de ses compagnons sont à « chercher du côté des enquêtes menées depuis des années par le journaliste et notamment ses dernières investigations concernant la mort de David Ouédraogo, le chauffeur de François Compaoré, conseiller à la présidence ». Il livre ensuite les noms de six « sérieux suspects », membres du Régiment de sécurité présidentielle, dont certains ont reconnu avoir participé à la torture à mort de David Ouédraogo. Immédiatement, le Collectif et les mouvements estudiantins exigent la mise en détention préventive de ces six militaires.

Dès le 10 mai, les étudiants, toujours les plus prompts à réagir, mènent une marche spontanée qui aboutit à des déprédations sur la voie publique (feux lumineux cassés, pneus incendiés¹²...) et est sanctionnée par environ 200 arrestations et l'occupation du campus universitaire par les forces armées. C'est ensuite dans la ville de Koudougou, d'où sont originaires Norbert Zongo et l'un des plus célèbres chef de parti de l'opposition Hermann Yaméogo¹³, que des troubles éclatent. Hermann Yaméogo et d'autres dirigeants du Collectif sont arrêtés.

La marge de manœuvre de Blaise Compaoré semble donc plus étroite que jamais. N'a-t-il pas prêté serment, conformément à l'article 44 de la Constitution, dans les termes suivants : « Je jure devant le peuple burkinabè et sur mon honneur de préserver, de respecter, de faire respecter et de défendre la Constitution et les lois, de tout mettre en œuvre pour garantir la justice pour tous les habitants du Burkina-Faso ? »

Entre la réconciliation nationale (qui semble difficile à obtenir, même en déliant amplement la bourse) et la répression (qui risque



d'éloigner les bailleurs de fonds¹⁴), la seule voie de salut serait donc celle de la justice. Mais Blaise Compaoré peut-il se permettre ce choix, alors que ce chemin semble mener aussi à la famille présidentielle ? « Le piège serait de choisir le *lifting* (mise à l'écart de quelques-uns, réaménagement de façade de telle institution) plutôt que l'opération (réformes structurelles). Attention, le peuple a les nerfs à fleur de peau », prévient *Borry Bana* (n° 28).

Le 21 mai, pour la première fois depuis le début de la crise, le président Blaise Compaoré prend la parole pour s'adresser à son peuple : dans cette allocution télévisée, que la population attend depuis plus de cinq mois, il apparaîtrait épuisé, fatigué, et opte pour un ton de conciliation et de raison. Il s'engage à garantir la couverture sociale des veuves et orphelins de David Ouédraogo et Norbert Zongo, annonce « la réorganisation et le recasernement du régiment de la sécurité présidentielle », promet l'accélération de l'instruction des dossiers et prévoit l'installation d'un collège des sages, composé des anciens présidents du pays ainsi que d'autorités coutumières et religieuses, chargé de chercher des voies de solution à la question des crimes impunis.

La réaction populaire est mitigée. « Des mots pour panser des maux », titre *Le Journal du Jeudi*, qui souligne qu'avant tout « les mesures annoncées par le chef de l'État ont besoin d'être appliquées ici et maintenant » (n° 401, 27 mai-2 juin 1999). « Incontestablement des mesures importantes ont été annoncées », reconnaît *L'Indépendant*¹⁵, qui déplore toutefois « que le message n'ait pas explicitement répondu à quelques questions fondamentales qui ont cristallisé les préoccupations des citoyens burkinabè ». Quel sort sera réservé

aux six suspects épinglés par le rapport de la CEI ? Quelles garanties seront apportées pour un traitement vraiment indépendant des dossiers par une justice qui ne jouit guère de la confiance de la population ? La question la plus impertinente porte sur la personne même du chef de l'État : « Comment comptait-il continuer à diriger le pays alors que cette affaire révèle une crise morale qui sape son autorité personnelle ? L'assassinat de Norbert Zongo n'a pas pu être planifié et exécuté par la garde rapprochée sans qu'il n'ait été informé et sans qu'il n'ait donné son approbation » (*L'Indépendant*, n° 298, 25 mai 1999).

Si le pouvoir a pensé que le temps allait apaiser les esprits et calmer les tensions, ses concessions successives l'ont conduit dans une impasse : la question centrale, au lieu d'être effacée par le temps, s'est précisée ; les Burkinabè exigent toujours la justice, mais ils peuvent désormais accoler des noms précis à leur revendication.

Même si le mouvement de contestation s'essouffle, même si les étudiants (qui sont à la pointe de la mobilisation) ont à présent repris les cours et préparent leurs examens avec anxiété avant de rejoindre leurs villages pour les vacances, « l'erreur fatale serait de croire qu'après le 13 décembre, tout peut recommencer comme avant » (*Borry Bana*, n° 34). Au sein même du CDP, les divergences se font sentir, alors que l'armée ne semble pas non plus unanime quant au sort à réserver aux six suspects. Toute tentative de normalisation qui feindra d'ignorer ou de contourner la nécessité de confronter l'impunité à la justice ne sera au mieux qu'une rémission pour le régime en place.

1. Lors des dernières législatives, en mai 1997, le CDP avait remporté 101 sièges sur 111 à l'Assemblée nationale, réduisant l'opposition à une portion tellement congrue qu'elle ne pouvait même plus être symbolique.
2. Pour rappel, « Burkina-Faso » signifie « la patrie des hommes intègres » : le changement de la Haute-Volta en Burkina-Faso, et des Voltaïques en Burkinabè, s'était opéré sous le régime révolutionnaire de Thomas Sankara en 1984.
3. Ce cri du cœur, présent sur de nombreuses pancartes lors des manifestations, est également le nom d'un tract circulant périodiquement depuis le 13 décembre 1998.
4. Le Conseil de l'entente est un ensemble de bâtiments situés derrière la présidence, à côté de la radio nationale. Investi par l'armée lors du coup d'État de 1983, il en constitue depuis lors le centre névralgique et accueille le régiment de la sécurité présidentielle.
5. Rapport de la Commission d'enquête indépendante sur la mort de Norbert Zongo, publié le 7 mai 1999 à Ouagadougou.
6. Festival panafricain de cinéma et de télévision de Ouagadougou.
7. Cette expression, qui signifie « la course est finie », constituait la devise de *L'Indépendant* à sa naissance. Dernières paroles de l'Almany Samory Touré au moment de sa rédition aux Français, elle signifiait, pour Norbert Zongo, l'aboutissement d'un parcours qui l'amenait à rompre définitivement le silence face aux pratiques autoritaires de l'État.
8. Déclaration du Collectif d'organisations démocratiques de masse et de partis politiques, Ouagadougou, 19 décembre 1998.
9. Une première mouture de la commission est fixée par décret le 18 décembre. Contestée par le Collectif qui critique la surreprésentation de l'État en son sein, elle est amendée le 7 janvier. Elle se composera effectivement de 11 membres (les familles des victimes ayant décliné l'offre de représentation et une seule organisation internationale ayant décidé d'y siéger), chacun représentant une structure précise : le ministère de la Justice, le ministère de la Défense, le ministère de l'Administration territoriale et de la Sécurité, le barreau, l'AJB (Association des journalistes du Burkina), l'Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), la Ligue de la défense de la liberté de la presse, le MBDHP (Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples), la SEP (Société des éditeurs de la presse privée), Reporters sans frontières.
10. Voir documents ci-joints, ndr.
11. La Société des éditeurs de la presse privée constitue la branche burkinabè de la SEP, organisation panafricaine.
12. Les étudiants réfutèrent être responsables de tous les dégâts. En effet, des « casseurs » se seraient introduits dans leurs rangs servant d'autres intérêts. Selon les leaders estudiantins, une frange dure du CDP aurait la volonté d'infiltrer les mouvements estudiantins pour y encourager les actes de violence afin de justifier l'adoption de mesures fermes (instauration d'un couvre-feu, répression, fermeture du campus).
13. Il s'agit du fils du premier président de Haute-Volta, Maurice Yaméogo, qui a dirigé le pays de 1960 à 1966.
14. « Le Burkina-Faso est de moins en moins un produit vendable », constate *Borry Bana*.
15. L'hebdomadaire de Norbert Zongo a continué à paraître en respectant scrupuleusement sa périodicité en dépit de la disparition de son fondateur et animateur principal. Il est animé par des amis et collaborateurs de Norbert Zongo, dont David Sanhouidi et Germain Bitiou Nama.



TEMPÊTE SOUS UN CRÂNE

Mon fils, je suis venue te dire une chose : de nombreuses personnes sont venues me dire que tu écris encore des choses sur le président. Elles m'ont dit que ta vie est en danger, parce que le président qui est au pouvoir ne se contentera pas de t'emprisonner comme l'autre avant, mais celui-là va te tuer. Si ce qu'on dit est vrai, je viens te supplier de ne plus écrire. Si tu meurs...

La suite de cette conversation que j'ai eue avec ma mère, je ne l'écrirai jamais dans un journal. Une mère vient immédiatement après l'Être suprême. À la mienne, analphabète, je dois mon goût du travail, c'est-à-dire tout.

Je n'ai fait qu'écouter, écouter et écouter.

Des nuits blanches, des nuits agitées, balotté entre deux idées : suspendre la parution de *L'Indépendant*... continuer. Je n'ai pas répondu ouvertement à cette interrogation. J'ai fini par oublier d'instinct la question. J'ai pris la décision de poursuivre sans réellement me dire, m'avouer : il faut continuer ! Comme les marins le disent : « C'est l'appel du Large. »

J'ai rappelé cette conversation pour évoquer le problème de l'effacement de l'Homme devant ce qui constitue son devoir et la pression morale que peut exercer sur lui son entourage immédiat ou lointain.

Chacun de nous a sans doute connu une contrainte morale, pas du même genre peut-être, mais des contraintes morales tout de même. On a été obligé de tricher pour favoriser un parent. On a commis un vol ou un détournement pour satisfaire la famille, comme ce brave agent de la poste que nous avons connu, très honnête jusqu'à ce qu'il mette la main dans la caisse pour soigner sa femme.

Mais ces contraintes sont tout à fait minimales par rapport aux « tempêtes que nous vivons parfois sous nos crânes », chaque fois que nous considérons la situation de notre pays et celle de tout notre continent.

Face à une certaine politique de démission et de répression qui hypothèque très sérieusement l'avenir de nos pays, doit-on élever la voix et encourir la colère des « dieux » au pouvoir ?

Face à la gabegie et à l'affairisme de la politique politicienne des responsables africains, qui préfèrent assurer leur avenir que celui de leur pays, doit-on se taire, s'emmurier dans un silence pour éviter les foudres de leur colère, au nom de ce que nous appelons « l'avenir de nos enfants, notre avenir » ?

Heureux sont ceux qui se posent encore ces questions. Car il y a longtemps que le sauve-qui-peut a gagné bien des consciences. Il y a longtemps que beaucoup ne se posent plus la question. « Chacun pour soi ! »

Mais on ne peut éviter de se poser certaines questions que si on s'abstient de répondre à d'autres : Quel est l'avenir de nos enfants quand celui de tout le pays est hypothéqué ?

[...] Quel est l'avenir de nos fils quand le silence et la complicité de leurs parents ont anéanti l'avenir des fils des *sans-avenir* ?

Calmons la « tempête sous notre crâne » en nous disant : vivre auprès des *sans-avenir*, c'est ne plus avoir un avenir.

Norbert Zongo,

L'Indépendant, numéro spécial
anniversaire du 2 juin 1994

« LE PIRE N'EST PAS LA MECHANCETE DES GENS MAUVAIS,
MAIS LE SILENCE DES GENS BIEN »
Norbert ZONGO, alias H.S., in memorium



SOIS BURKINABE
ET TAIS TOI?

NON! PLUS JAMAIS ÇA !

NON AU SILENCE COMPLICE !

NON A LA LACHETE !

TROP C'EST TROP !

TOUS ENSEMBLE CONTRE
LES CRIMES DE SANG EN SERIE !

MANIFESTE POUR LA LIBERTE

La conscience morale des nations vit positivement du témoignage édifiant d'hommes d'exception : des hommes d'élite, de foi, de conviction et d'engagement absolu.

Norbert ZONGO est l'un d'eux.

Sa mort est un acte de foi qui irradie à ce titre une lumière éclatante.

La conscience morale des nations se nourrit hélas aussi de la part de souffrance et de douleur que recèle cette fin tragique, car elle provoque en tout être humain le soulèvement d'indignation, de colère devant l'acte immonde perpétré par les fascistes de tout temps, bourreaux trop peu anonymes aux lunettes noires ou au profil lisse mais non moins macabre, hideux.

D'un côté, le déploiement irrésistible de la Vie, la Vie volubile, claire et limpide de la vérité. De l'autre la répugnance, le dégoût, et à travers eux la conscience aiguë du caractère intolérable de l'impunité propre aux régimes totalitaires.

L'émotion ressentie par des dizaines de milliers de citoyens de ce pays atteste, au-delà de l'engagement et des convictions politiques de tout un chacun, l'évidence glorieuse d'une vie, et celle affreuse du crime qui l'abolit.

Nul besoin d'investigations commanditées par un pouvoir constitué. Comme la disparition de Dabo, Clément Ouédraogo, Sessouma, Bazié..., la mort de Norbert ZONGO et de ses coéquipiers appelle la mise en accusation d'un régime tout entier par le Peuple souverain, dépositaire de la légitimité, du Pouvoir constituant, car ce régime n'a ni fait la lumière sur les disparitions antérieures, ni mis fin à la macabre série.

Oui, pour autant que ce pays n'est pas encore un pays d'hommes désintégré par la violence des tueurs et agresseurs masqués, la force des appareils occultes, le sacrifice de Norbert ZONGO exige que les intellectuels prennent la parole au sein du Peuple révolté pour dénoncer, interpellé avec lui, suggérer, et dynamiser sa lente et puissante marche vers la Liberté véritable.

Ils doivent ici et maintenant rompre avec le déficit de prise de position critique, renouer avec l'affirmation énergique et l'expression libre de leur opinion, bref avoir foi dans la force des idées.

Fonctionnaires d'une humanité plus haute qu'un Etat qui n'a de droit que le nom, parce qu'attachés à des idéaux et des valeurs universels enracinés dans l'humanisme foncier de nos peuples, ils doivent plus que jamais assumer leur mission pour faire vivre la flamme inextinguible allumée par Norbert ZONGO.

Ils doivent maintenant se mobiliser pour conjurer l'avènement d'un Etat policier au Burkina-Faso.

Ils doivent adopter un ton nouveau, cristalliser des stratégies d'action novatrices pour un front civique associant les organisations de masse coauteurs de la Déclaration des organisations de masse, et tous les citoyens indignés dans un combat désormais permanent pour l'avènement d'une Libération véritable du Burkina-Faso, garantissant les libertés fondamentales, la justice et le bien-être collectif.

Enseignants, chercheurs, médecins, cinéastes, artistes, professions libérales, élèves et étudiants, citoyens debout, ce Manifeste est le vôtre.

Vous serez conviés à une rencontre incessamment.

En attendant, vos signatures sont attendues aux permanences suivantes du Collectif : Bourse du travail, MBDHP, Maison de la Presse (Goungbin).

PREMIERS SIGNATAIRES

Lazare Ki-Zerbo, Enseignant à l'Université de Ouagadougou

Pierre Bouda, Enseignant à l'Université de Ouagadougou

Mahamadé Savadogo, Enseignant à l'Université de Ouagadougou

Alain Sanou, Enseignant à l'Université de Ouagadougou

Pierre Gondaogo Nakoulma, Enseignant à l'Université de Ouagadougou

*Collectif des Organisations Démocratiques
de Masse et de Partis Politiques :
AJB - ATS - AVOB - Collectif / CGTB - Fondation T.S - FANIDHO -
Groupe du 14 Février - KEBAYINA - LDLP - LIATD - MBDHP - MBEJUS -
PDSU - Promo / F&D - RFB - SEP - UJA-B - UGEB*

VENDREDI 22 JANVIER 1999 = JOURNÉE VILLES-MORTES

*Pour exiger toute la lumière sur l'assassinat de Norbert ZONGO et de ses trois compagnons ;
Pour exiger toute la lumière sur tous les autres crimes impunis au Burkina-Faso ;
Pour arrêter l'impunité des crimes et imposer les libertés démocratiques ;
Pour ne pas être la prochaine victime des criminels ;
Pour empêcher que l'on tire sur vos enfants, parents, amis, voisins et sur vous-même ;
Pour imposer le respect de tous les lieux de culte ;*

*toutes et tous ensemble, faisons du vendredi 22 janvier 1999, une journée villes-mortes sur toute l'étendue du ter-
ritoire national.*

QU'EST-CE QUE LA JOURNÉE VILLES-MORTES ?

il s'agit de cesser toute activité professionnelle et de rester chez vous

*Travailleurs des secteurs publics et privés, n'allez pas au travail, restez chez vous ;
Commerçants, commerçants, propriétaires de caves, de stations d'essence et carburant, tenanciers de bars, de buvettes,
restaurateurs, boulangers, particuliers : Fermez vos boutiques, kiosques, hangars, étalages, bars, buvettes, restaurants,
stations d'essence, cafés, yaars, boulangeries. Cessez de travailler, fermez vos lieux de travail et restez chez vous.*

Transporteurs, taximen, mécaniciens, cessez de circuler, arrêtez vos activités et restez chez vous.

Élèves du primaire, du secondaire, étudiants, n'allez pas à l'école, n'allez pas à l'université, restez chez vous.

toutes et tous ensemble refusons :

Que dans notre pays on tue, on brûle un être humain sans s'inquiéter ;

*Que dans notre pays on confisque les libertés, on tire sur le peuple, sur les enfants du peuple avec les armes du peuple
impunément.*

*trop, c'est trop ! restez chez vous le 22 janvier 1999,
contre l'impunité et pour les libertés au Burkina-Faso*

PLATE FORME D'ACTION

Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques :
AJB-AVOB-ATS-Collectif/CGT-B-Collectif d'Avocats-FANIDHO- Groupe du 14 Février-KEBAYINA-
LDLP-LIATD-MBDHP-MBEJUS-PDSU-Promo/Femmes & Développement Sport-SEP-UGEB

Depuis l'odieux assassinat le dimanche 13 décembre 1998, de Norbert ZONGO, directeur de publication de l'hebdomadaire "L'Indépendant", de son petit frère Ernest ZONGO et de ses compagnons Blaise ILBOUDO et Ablassé NIKIEMA, un Collectif d'organisation démocratiques de masse et de partis politiques s'est constitué et s'investit profondément et avec détermination pour exiger et contribuer à faire toute la lumière sur ces crimes, à combattre la culture de l'impunité au Burkina-Faso, au libre exercice des libertés fondamentales et à l'approfondissement du processus démocratique. La Plate forme d'action suivante regroupe les organisations et partis membres du Collectif :

1er point :

- Que toute la lumière soit rapidement faite sur l'horrible assassinat de Norbert ZONGO et de ses trois compagnons et que les criminels et leurs commanditaires soient punis selon la loi.

- Que toute la lumière soit faite sur les autres crimes inconnus entre autres ceux de DABO Boukary, Guillaume SESSOUMA, Omarou Clément OUEDRAOGO, Blaise SIDIANI, Emile ZIGANI, Péna BAZIE, David OUEDRAOGO. Que les criminels et leurs commanditaires soient punis selon la loi.

- Dans ce sens, le gouvernement, qui a été régulièrement informé, doit oeuvrer à ce qu'aucune entrave ne soit posée à l'encontre de la commission d'enquête internationale indépendante créée par le Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques.

2ème point :

Levée immédiate de l'Etat d'urgence instauré de fait dans le pays et l'arrêt des interdictions des manifestations publiques.

- La libération sans condition de tous ceux qui sont encore détenus suite à leur juste protestation contre l'assassinat de Norbert ZONGO et de ses trois compagnons.

- L'annulation sans condition de toutes les sanctions énoncées par le conseil des ministres du mercredi 06 janvier 1999 à l'encontre des travailleurs(euses) de tout(e) citoyen(ne) impliqué(e) dans les manifestations et grèves depuis le 13 décembre 1998.

- L'arrestation, le désarmement et la sanction des milices armées et cogoulées, ainsi que tous ceux qui les recrutent, les arment et les entretiennent pour aggraver les honnêtes citoyens.

- L'arrêt des tracasseries policières diverses, menaces de mort à l'encontre des militants et responsables d'organisations démocratiques de masse et de partis politiques.

3ème point :

- François COMPAORÉ, frère cadet du Président Blaise COMPAORÉ doit répondre devant la justice de l'inculpation de "meurtre et de recel de cadavre" dont il est l'objet. Faute de quoi un mandat d'amener ou un mandat d'arrêt international doit être lancé contre lui. Tous les Burkinabè sont égaux devant la loi aux termes des dispositions constitutionnelles.

4ème point :

- Le strict rappel des dispositions constitutionnelles qui garantissent et protègent les Droits humains et les libertés démocratiques par, entre autres :

- L'abrogation des lois liberticides restreignant les libertés fondamentales telles que la loi n° 22/97/II AN du 21 octobre 1997, portant liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique.

- L'abrogation des lois anti-sociales et anti-travailleurs telles que celles portant Réforme globale de l'Administration publique et celles autorisant des privatisations bradant le patrimoine national.

- Le respect strict du droit constitutionnel à un suffrage véritablement transparent.

- Le respect des franchises scolaires et universitaires et abrogation du décret n° 97-287/PRES/PM/MESSRS/DES relatif aux franchises universitaires.

- Le respect de tous les lieux de culte

DEBOUT, TOUS ENSEMBLE CONTRE L'IMPUNITÉ AU BURKINA-FASO !

DEBOUT, TOUS ENSEMBLE CONTRE LA VIOLATION DES DROITS HUMAINS ET DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES AU BURKINA-FASO !

L'OPINION PUBLIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE A TEMOIN

Le gouvernement de la IV République du Burkina-Faso veut-il la vérité sur les crimes impunis dans notre pays et notamment toute la lumière sur l'assassinat de Norbert ZONGO, de Ernest ZONGO et de leurs deux autres compagnons ?

Il est permis d'en douter

Jugez-en.

Depuis l'assassinat de Norbert ZONGO et de ses trois compagnons, le Collectif des Organisations de Masse, des Associations des Droits Humains, des Partis Politiques, après s'être adressé au Chef de l'Etat cette fois-ci pour une véritable Commission Internationale Indépendante d'Enquête sur les crimes assassinats, que connaît le Burkina-Faso, et après avoir essayé un non recevoir, a mis en place, le 24 décembre 1998, une Commission d'Enquête non gouvernementale Indépendante et Internationale, pour faire la lumière sur ces actes inqualifiables de suppression de la vie, souvent de façon haineuse et sans retenue.

Voilà que le gouvernement par la voie de son Ministre de la Justice, de son Porte Parole, menace, argumenté autour "de l'Etat de Droit", "du principe de souveraineté", d'institutions qui fonctionnent normalement, et dit se démarquer des commissions créées pour faire la lumière sur les crimes impunis dans notre pays et d'ajouter que les auteurs de telles commissions supporteront les conséquences de leurs actes.

Aucune disposition de notre constitution, de notre droit positif n'interdit la création de telles commissions. Dans le plan d'action de Ouagadougou contre l'impunité en Afrique, adopté le 23 mars 1996, appuyé par le gouvernement burkinabé, il est écrit : "Il était traditionnellement admis que les décisions au sujet des poursuites, enquêtes, ou amnisties étaient de la seule compétence des Etats. Une évolution salutaire s'est produite dans ce domaine. Aujourd'hui, gouvernements et ONG, rassemblent l'information et interviennent par delà les frontières nationales. Les principes de souveraineté et de non ingérence dans les affaires intérieures ne devaient pas être invoqués dès lors qu'il s'agit de violations de droits humains".

La boucle est bouclée. Le Burkina-Faso est en charge des destinés de l'OUA. Le Burkina-Faso se veut champion des intégrations économiques, politiques. Le Burkina-Faso par comparaison se dit pays où l'Etat de droit prend la meilleure forme en Afrique.

Quand il s'agit de faire la lumière ici, au Burkina-Faso, on se drape dans le manteau de l'Etat de droit et on interdit à quiconque de "regarder", de juger autrement.

C'est au nom de la liberté de presse établie au Burkina-Faso, que Norbert ZONGO a été tué et brûlé. "Si cette liberté n'existait pas, tu ne pourrais pas écrire ainsi dans l'indépendant" entendait-on dire, alors qu'on préparait la tuerie.

Quand aux institutions qui fonctionnaient bien ; le gouvernement de la IV République devrait mesurer objectivement la crise de confiance, la crise institutionnelle qui grandissent, marquées par l'indifférence de plus en plus grandissante des populations et surtout leur colère de voir certains matins, leurs dignes fils assassinés, qui par un peloton d'exécution, qui sur une digue de barrage, qui a un carrefour, qui au Conseil de l'Entente, qui comme Norbert et ses trois compagnons par des individus sans foi, ni loi, sans que la justice qui tremble dès qu'il s'agit de crime politique ne puisse faire la part des choses entre les accidents simulés, les directives et la soif de justice des victimes et des ayants droit. Après une telle énumération nous sommes tout simplement mécontents d'entendre parler d'Etat de droit et d'institutions qui fonctionnent normalement.

Le Collectif, qui est une structure légale parce que constitué d'organisations légalement reconnues se voit déjà chargé de beaucoup de péchés.

Il est décidé cependant à remplir sa mission dans tous les cas de figures. Son objectif essentiel, c'est de faire la lumière sur les crimes impunis, notamment sur le cas Norbert ZONGO et ses compagnons.

La commission du Collectif créée à cet effet ressemble à de nombreuses commissions créées par des institutions et la société civile pour faire la lumière sur des cas d'espèce. Nous citerons à titre d'exemple la Commission Internationale sur les crimes de génocide au Rwanda en 1990-1993 curieusement acceptée à l'époque par le Major HABYRIAMANA.

Pourquoi, ce genre de commission serait-elle proscrite au Burkina-Faso ? Déjà Reporter Sans Frontière a déposé son pré-rapport. Le Collectif aussi s'y attelle.

Enfin, le collectif se démarque de cette conception de "l'Etat de droit" qui tolère et cautionne que des citoyens régulièrement mis en examen par la justice, refusent impuinement et avec arrogance de s'y présenter, et trouve "illégal" le fait que des citoyens s'organisent dans le cadre de la constitution et des lois de la république pour faire triompher la vérité et la justice.

Ouagadougou, le 30 décembre 1998

Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques :
- AESO - AJB - ATS - AVOB - Collectif CGT-B - FANIDHO - Fondation/TS - Groupe du 14 février
- KEBAYINA - LDLP - LIATD - MBDHP - MBEJUS - PDSU - Promo/F&D/Sport - SEP - UJA-B - UGEB

LETTRE CIRCULAIRE / DIRECTIVE N° 003

Dans la lutte qu'il a engagé contre l'impunité des crimes et pour la justice sociale et la liberté depuis l'assassinat de Norbert ZONGO et de ses trois compagnons le 13 décembre 1998, le Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques a appelé les différentes composantes de notre peuple à observer une grève générale les 20 et 21 janvier 1999 et à faire de la journée du 22 janvier 1999 une journée villes mortes sur toute l'étendue du territoire national.

Incontestablement, l'appel a été entendu et les travailleurs des secteurs public et privé, des secteurs structurés et informel, ceux des activités diverses, les élèves et étudiants, ainsi que les différentes couches de la société, sont allés en grève et ont réalisé la journée villes mortes du 22 janvier 1999 (...)

La plate-forme d'action du collectif, finalisée et rendue publique le 8 janvier 1999 a été portée à la connaissance du chef de l'Etat le 11 janvier 1999. A ce jour, nombreux de ses points sont restés sans réponse.

La lutte doit donc se poursuivre autour de cette plate-forme d'action après avoir fait le bilan des actions antérieures particulièrement celles des 20, 21, 22 janvier 1999. C'est pourquoi, la coordination vous communique les informations et indications suivantes pour un meilleur travail d'organisation, de mobilisation pour la poursuite de la lutte :

1. A ce jour 26 janvier 1999, le Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques comprend dix neuf (19) organisations membres.

2. Pour une meilleure efficacité des activités du collectif, il est nécessaire de faire le bilan des actions antérieures particulièrement celle des 20, 21, 22 janvier 1999 et de discuter des formes de luttes les mieux appropriées pour l'aboutissement de la plate-forme d'action. Nous le répétons, c'est une lutte de longue haleine qui heureusement connaît de plus en plus l'adhésion consciente des masses.

3. Le bilan des actions des 20, 21, 22 janvier 1999 devra se faire d'abord au niveau de chaque organisation et parti membre du collectif sous des formes diverses par exemples des assemblées générales ou des rencontres-bilans, toutes choses qui permettront la participation des militant(e)s et sympathisant(e)s aux bilans et aux suggestions des formes de lutte.

La restitution de ces activités sectorielles se fera sous la forme de meetings-bilan et des perspectives de luttes à travers toutes les Provinces. L'ensemble de ces activités devra se faire sous quinzaine c'est-à-dire d'ici le 10 février au plus tard. Des bilans écrits devront être établis et acheminés à la Coordination nationale du Collectif dans les mêmes délais pour un rapport d'étape.

4. Dans les préalables acceptés par le Premier Ministre, devant permettre la participation de certaines organisations membres du collectif aux travaux de la commission gouvernementale, figurent la levée ou la non prise de sanctions à l'encontre de tous ceux qui ont pris part aux actions engagées par le collectif. Dans ce cadre, la Coordination demande particulièrement aux collectifs provinciaux et aux organisations membres de lui faire parvenir au plus tôt la liste des personnes sanctionnées d'une manière ou d'une autre, les documents y relatifs si possible et la relation des faits au besoin.

5. La Coordination invite les organisations et partis membres à verser leurs cotisations et suggère aux collectifs provinciaux de lever des souscriptions auprès des militant(e)s et sympathisant(e)s pour le financement des activités du Collectif aussi bien au niveau national que provincial.

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE dans la cohésion, la détermination et la clairvoyance, poursuivons la lutte contre l'impunité des crimes pour la justice sociale et la liberté, pour la satisfaction de la plate-forme d'action du Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques.

Ouagadougou, le 26 janvier 1999

DECLARATION

Dans la nuit du 21 au 22 janvier est décédé à l'Hôpital National Sanou Sourô de Bobo-Dioulasso, Monsieur OUEDRAOGO Pépin Auguste, agent Sonabel en poste à la centrale BOBO II.

C'est à la suite d'une altercation qui l'avait opposé en ville le 08 janvier 1999 à un citoyen en civil, CISSE Amadou, qui se trouve être le Commandant de la Brigade de Recherches (B.R.) que Monsieur OUEDRAOGO Pépin Auguste a été enlevé à son service le 11 janvier 1999 par deux (2) gendarmes de la B.R. de BOBO. Conduit à ladite unité, Monsieur OUEDRAOGO Pépin Auguste a fait l'objet de violences, tortures et sévices divers administrés par les quatre (4) gendarmes dirigés par le Commandant de Brigade l'Adjudant-chef CISSE Amadou.

Admis à l'Hôpital National SANOU Sourô le 20 janvier 1999, Monsieur OUEDRAOGO Pépin Auguste a succombé des suites des blessures causées par les tortures des gendarmes de la B.R. qui ne sont pas à leur premier forfait. Du reste cette situation vient allonger la liste des crimes commis dans les Commissariats de Police et les Brigades de Gendarmerie de la ville de BOBO.

Ces crimes faut-il le souligner sont encouragés par l'impunité dont bénéficient les auteurs. Au moment où un vaste mouvement de protestation s'installe au Burkina-Faso contre l'impunité et contre les crimes crapuleux, le sieur CISSE Amadou n'a pas hésité à commettre un nouveau crime démontrant ainsi la justesse de la mobilisation en cours.

C'est pourquoi les déclarations du 22 janvier 1999 au Ministre de la Défense, Dé Albert MILLOGO, qui laissent planer des doutes sur les causes du décès de Monsieur OUEDRAOGO Pépin Auguste sont révoltantes car elles traduisent une fois de plus la volonté des autorités politiques de la IV^e République de couvrir et de laisser impunis les crimes crapuleux commis par des éléments de forces de l'ordre (cas de Réo, de Garango, de Toma).

TROP, C'EST TROP !

Le Collectif des Organisations démocratiques de masse et des partis politiques dans le Houet dénonce la pratique consistant à :

recourir aux forces de l'ordre pour servir des intérêts privés (cas de David OUEDRAOGO chauffeur de François COMPAORE, petit frère du Président Blaise COMPAORE et celui de OUEDRAOGO Pépin Auguste) assassiner les citoyens en toute impunité.

Le Collectif des Organisations démocratiques de masse et des partis politiques dans le Houet exige que Monsieur CISSE Amadou et les quatre(4) gendarmes qui ont torturé à mort Monsieur OUEDRAOGO Pépin Auguste soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

Le Collectif appelle les populations de BOBO à se mobiliser et à participer massivement et activement à la MARCHÉ et au MEETING de PROTESTATION qu'il organise le samedi 30 janvier 1999 à partir de 09 h 00 à la Bourse de Travail de BOBO pour :

que justice soit faite pour Monsieur OUEDRAOGO Pépin Auguste et que ses cinq (5) tortionnaires qui sont bien connus soient punis conformément à la loi.

mettre fin à la Culture de l'impunité.

Bobo-Dioulasso, le 23 janvier 1999

PERMANENCES : Mardi 5 janvier 1999

KOUBISSIRI - 8 H : Marche des élèves de Lycée Provincial. Ils ont brûlé le hangar du député Joanny. Ils ont détruit des panneaux CDP. Ce matin, les hommes du CDP ont recruté des individus à raison de trois mille francs par personne pour bastonner les élèves.

YAKO - 8 H 30 : Arrestation de dix personnes environ, traitement dégradant pour les personnes arrêtées. Rencontres avec le commandant prévu pour midi. Des militants CDP armés de gourdirins circulent en ville. ARBOLE bouge.

GOURMA - 9 H 07 : Les forces de l'ordre ont envahi le siège du MBDHP. Les arrêtés n'ont pas été libérés. Le CDP s'apprête à brûler le siège du MBDHP.

TOMA : Demande de programmer un déplacement.

DIEBOUGOU : Marche des élèves suspendue, KAMBIRE Emmanuel et RAWEGA de Gaoua ont été arrêtés.

GAOUA - 12 H 18 : Les forces de l'ordre occupent la place la révolution. Arrestation à leur domicile d'une vingtaine de militants.

TENKODOGO : Gaz lacrymogène, une arrestation, grève suivie

GOURMA - 10 h 09 : Situation calme siège dégagé, manifestation continue en ville, de courte poursuite, le collectif en concertation, le maire est gradé, l'arrestation d'un enseignant NGNALE à vérifier

PAMA : Ça bouge - chasse

ZORGHO - 10 h 17 : Hier ça allait bien ce matin ça bouge

NOUNA : Meeting au CDL non réprimé par la police qui était sur

Pas de problème ; pas de manifestations d'élèves.

KAYA : Hier nous avons appelé en vain ; les gens suivent le mouvement ; il n'y a pas eu de marches. Démobilisation a été organisée par la radio et par mégaphones ; info non reçu ; circulatoire n'ont parvenu.

Ouahigouya - 11 h : Ce matin marche sous escorte des forces de l'ordre, gaz lacrymogènes et jets de pierres.

GOURMA - 10 h 09 : Situation se calme, siège dégagé, manifestation continue en ville avec des courses poursuivies

16 h 20 : Appel de Kalifa SANOU pour demander des nouvelles

YAKO - 16 h 25 : Appel de NYAMBA : Certains détenus ont été transférés à Ouaga

Parmi ceux qui ont été transférés : Triendéogo Marius, enseignant ; Sankara Seydou bibliothécaire au lycée ; et des élèves en nombre indéterminés.

KOURWEOGO - 16 h 28 : Le collectif suit bien le mouvement ; Lycée 100 % et 50 % pour le reste des membres du collectif. La situation est calme.

16 h 35 : Appel FIDH de la part de Catherine : voudrait parler à ZOUGMORE ou à Halidou. Rappellera dans une heure.

16 h 40 : L'OSEO demande de communiquer les dates de bilan et de programmation du MBDHP pour l'année 1999. C'est urgent.

16 h 45 : La permanence a rappelé Goua pour avoir des informations sur les arrestations. Ils devaient rencontrer le haut-commissaire à cet effet. Mais au siège à Gaoua personne ne répond. De même TRAORE Drissa 87 02 65 est absent de son domicile.

16 h 59 : Ministère de l'Action Sociale : Demande la participation de Mme Lebrun à un séminaire sur les jeunes en difficultés

FADA - 17 h 05 : Les 4 camarades arrêtés ont été transférés à la prison civile ; le haut-commissaire et le procureur contacté refuse de les libérer car "ils font des enquêtes" et les camarades sont accusés d'avoir participé à une marche illégale. Les personnes arrêtées : Salembéré Amadou ; Diallo Assane tous 2 travailleurs de l'élevage ; Thiobiano Diassibo (élève) ; Zongo Joanny (instituteur). Le militant CDP Nassouri Fodua Didas, membre par ailleurs de la chambre des représentants, a déclaré "il y aura morts d'enfants aujourd'hui" ; Ils se sont y répartis 100 armes ; leur cible sont : la boulangerie qui appartient à un responsable d'un parti d'opposition ; Monsieur YARA un responsable de partis d'opposition ; et le siège du

MBDHP

PAMA : 2 blessés dont 1 menacé par une arme à feu par le député Sangli Jean-Paul.

ORODARA - 17 h 55 : Manifestations spontanées d'élèves ce matin ; suite aux provocations des forces de l'ordre de manifestation a tourné à la casse ; les lignes téléphoniques étaient coupées. Deux enseignants ont été arrêtés : Kalogo SESOUMA et DIMBOUE du Lycée Djongolo Traoré. Des menaces d'enlèvements pèsent sur d'autres camarades.

18 h : Arrestation de COULIBALY André responsable de P.A.I. de Orodara ce jour à 16 h ; manifestants ont brûlé des stations, quelques casses ; boulangerie de Djanguinaba brûlée.

SABOU : Casses des élèves ; le député Emile KABORE a recruté 50 paysans pour agresser les élèves qui ont effectivement été agressés.

ORODARA - 18 h 35 : arrestations se poursuivent ; deux professeurs sont enlevés : Banboro Yacouba et Sibiri Ouattara.

DIEBOUGOU - 18 h 40 : Chef de brigade de la gendarmerie menace BAGRE Bruno et KONATE Braban.

KOUDOUGOU : Marches et arrestations se succèdent. Les libérations interviennent dès que le MBDHP se présente. Mais la gendarmerie dit qu'elle refuse désormais de libérer des gens.

REO : Deux camarades ont été vidés de leurs logements par leurs bailleurs qui craignent de voir leur maison saccagée.

GAOUA : L'armée, la police et la gendarmerie ont dispersé le piquet en frappant avec des matraques et cross de fusil. Il y a des blessés. Une dizaine de personnes a été arrêté à travers la ville. Ils ont été soumis à des tortures (manoeuvres whisky, grigolo, pompe, siège du roi, séance de déshabillage, rasage avec une lame pour tous, refus d'utiliser l'eau de javel). Le soir tout le monde était en sous-vêtement pour écouter le maire, le chef militaire, le directeur régional de la police qui ont tenu un discours sur la paix sociale et ont refusé la parole aux prisonniers qui voulaient répondre. Libération vers 17 h 30 de tout le monde après matraquage de militantes et insultes grossières.

GAOUA - 19 h 35 : Menaces de morts proférées par le député Bakary DINTÉ devant témoin à l'endroit de deux camarades : Kam-bou Bruno et Lamizana Mamadou. Tenons à informer le siège de ces menaces.

Bonjour AB

Monsieur Zongo abdoulaye dit AB
Cesse d'écrire dans l'indépendant
sinon Robert n'a rien vu. la
disparition de ta Ninja ne t'a pas
ouvert les yeux, le soleil aussi.
tu es pauvre, cherche manger et laisse
critiquer les gens.

tu vas plus voir ta Ninja, on va le
bruler. Nous on est pas des voleurs, on
fait notre travail.

Ce n'est pas des intimidations, si tu
continue d'écrire dans l'indépendant, tu
va connaître notre vrai visage.
pour la lettre et la moto, ça s'est
plaisanterie d'abord.

On t'a pas vu samedi avec tes
amis au siège du C.D.P samedi,
pourquoi, tu es ^{fatigué} marcher déjà.
à la prochaine.

Comité de pression

COLLECTIF INFOS n° 8

PROCESSION DES FEMMES DU COLLECTIF DES ORGANISATIONS DEMOCRATIQUES DE MASSE
ET DE PARTIS POLITIQUES CONTRE L'IMPUNITÉ : UNE PREMIERE AU BURKINA-FASO

Le 10 avril 1999, les femmes membres du Collectif des organisations de masse et de partis politiques ont organisé une procession à Ouagadougou en direction de l'Assemblée nationale. Cette manifestation a mobilisé plus d'un millier de femmes de toutes les couches de la population. Des vieilles femmes à pas très lents, mais décidées ont affronté la chaleur et le vent pour suivre la marche. Des femmes d'âge mûrs ; des jeunes femmes et filles, marchèrent lentement dans la discipline pour marquer la gravité de la situation.

Des passants applaudissaient les femmes qui s'ébranlaient vers l'assemblée nationale. Certains prononçaient des mots d'encouragement.

A l'Assemblée nationale, les femmes exigèrent d'être reçues dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Le message adressé au président de l'Assemblée nationale a été lu et remis entre les mains du vice-président de l'Assemblée, Monsieur Rock Marc Christian Kaboré. Le contenu exposait l'impunité qui prévaut au Burkina. Il montrait la peine des veuves et orphelins qui avaient perdu à jamais leurs conjoints, leurs parents abattus froidement ou portés "disparus".

Le message porté aux députés, les interpellait et stigmatisait les attitudes répressives et fascistes de certains d'entre eux.

Aussitôt, le message remis, les femmes é mirent des cris stridents, glaçant le monde qui était présent et incitant à des pleurs. Les femmes ont pleuré ; versé des flots de larmes pour exprimer leur douleur, leur mécontentement face à la culture de l'impunité qui sévit dans notre pays.

A travers cette manifestation, les femmes du Burkina ont montré que la situation est grave et très préoccupante. La situation d'insécurité, d'impunité, interpelle tout le monde, surtout les autorités afin que la vraie paix règne dans le pays. Cette paix ne peut s'instaurer que si les auteurs, les organisateurs, et les commanditaires des crimes et disparitions sont jugés et punis à la hauteur de leur faute, conformément à la loi.

MME. SOLD
Monsieur

Depuis un certain temps, vous vous rendez coupables de certains actes d'agitation et de certaines activités secrètes tendant à troubler l'ordre social et à geler le climat de paix toujours vécu par notre société.

Nous vous invitons fermement à changer immédiatement de voie, faute de quoi vous en saurez à vos dépends !

Un homme prévenu est à moitié sauvé !

Les DEMOCRATES.

KEITA

Aux Manipulateurs Des Elèves,

Nous savons que des individus mal intentionnés poussent nos enfants à la grève, au secting, aux actes de vandalisme etc. ...

Nous tenons à rappeler à ces individus que nous connaissons bien, que ces instincts grégaires qui sont de nature à troubler la paix chez nous au Sanmatenga, seront vivement réprimés par quelques manières que ce soit, car comme dit le proverbe «Morte la bête, mort le venin».

A bon entendeur, salut !

MOUSSA

SAWADOGO

Monsieur

Nous nous demandons ce que vous cherchez finalement.

Sachez cependant que désormais, nous avons l'œil sur vous, sur tout ce que vous entreprenez.

Cessez immédiatement vos manigances ou vous vous en repentirez !

Faites attention car vous vous exposez à la vindicte populaire du peuple du Sanmatenga à jamais déterminé à en découdre avec les putschistes.

A bon entendeur, salut !

Les Gardiens De La Paix Sociale.

SALIF

DECLARATION DES FEMMES DES STRUCTURES MEMBRES DU COLLECTIF
DES ORGANISATIONS DEMOCRATIQUES DE MASSE ET DE PARTIS POLITIQUES

*“Nous donnons la vie, nous ne pouvons plus supporter de la voir ôter
aussi facilement à nos fils et à nos maris”*

Nous, femmes des structures membres du Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques, Collectif qui s'est constitué suite à l'odieux assassinat de Norbert Zongo, Blaise Ilboudo et Ablasse Abdoulaye Nikiéma, le 13 décembre 1998 sur la route de Sapouy. Cet assassinat ne fait qu'allonger la liste trop longue des crimes de sang impunis au Burkina-Faso. Nous nous adressons à vous, représentantes et représentants élus du Burkina, pour vous faire connaître notre indignation face à cette situation nationale macabre, et pour vous exhorter à agir.

En tant que travailleuses, épouses, mères et filles, nous souffrons de la banalisation de la vie humaine. Nous souffrons de la souffrance des veuves et des orphelins.

Nous donnons la vie, nous ne pouvons plus supporter de la voir ôter aussi facilement à nos fils et à nos maris. Nous hurlons de révolte quand nous apprenons que nos filles sont violées par ceux-là même qui sont censés nous protéger, que nos frères et nos maris sont frappés à mort par des miliciens cagoulés qui laissent entendre qu'ils sont armés et protégés par le pouvoir. Tant de malheurs, tant d'injustice, tant d'impunité nous révoltent. Pas vous ?

Vous, représentantes et représentants légaux, élus du peuple, vous avez des devoirs envers ce peuple qui vous a plus ou moins choisis pour le représenter, pour être son porte-parole vis-à-vis du pouvoir exécutif. Vous devez lui rendre compte de vos actions comme de vos inactions, de vos paroles et de vos silences, un jour ou l'autre.

Le jour vient quelque fois plus vite que prévu, quand le peuple se soulève et réclame des comptes, quand “trop, c'est trop !”, quand l'injustice devient quotidienne, le meurtre banal, la misère physique et morale insupportables !

C'est ici, dans cet hémicycle que l'un des vôtres a dit : “la morale agonise au Faso” ; c'est partout que nous avons entendu : “si tu fais, on te fait, et il n'y a rien !” (...).

Messieurs les représentants du peuple, mesdames les députés, vous devez réclamer avec nous que justice soit faite, que les tortionnaires et leurs commanditaires soient sévèrement châtiés. Nous attendons de vous que vous questionnez l'exécutif pour demander des comptes, pour exiger la vérité.

Dans l'exercice de votre mandat, vous avez eu à voter des lois liberticides. Certains d'entre vous ont menacé des victimes qui osaient se plaindre, ordonné ou encouragé la répression, les arrestations, les tortures, les licenciements, les menaces de représailles et même les menaces de mort, contre ceux et celles qui osaient s'organiser pour lutter légitimement contre l'impunité dans notre pays.

Les rapports et les plaintes viennent du Bam, du Passoré, du Nayala, du Bulkiémdé, du Kénédougou, du Houet, du Poni, du Kadiogo, etc., malheureusement la liste n'est pas exhaustive.

Nous stigmatisons particulièrement l'attitude négative de certaines d'entre vous, qui se sont illustrées dans la barbarie la plus abjecte, à Yako notamment, où nous déplorons la mort de Zoromé Kogla des suites de la répression, et plusieurs blessés, dont un qui a le bras fracturé. Le peuple demande des comptes.

Vous avez demandé, avec juste raison, la libération de votre collègue en Guinée-Conakry, pourquoi ne vous joindriez-vous pas à la lutte actuelle de votre propre peuple, la lutte contre l'impunité, pour la vérité et la justice ? La lutte pour le droit à la vie, qui est le plus fondamental de tous les droits ?

Nous avons encore l'espoir et la conviction que vous pouvez faire quelque chose pour faire avancer la vérité et la justice, pour réclamer des comptes au pouvoir, pour exiger des résultats, résultats que vous pourrez ensuite transmettre à ceux et celles qui vous ont élus (es) et jouer ainsi pleinement votre rôle de parlementaires.

Car nous sommes convaincues que ce n'est pas seulement la morale qui agonise au Faso, mais aussi l'Etat démocratique si tant est qu'il existe. Car nous ne voyons qu'impunité, corruption, enrichissement illicite, détournement de biens publics, confusion de pouvoirs, justice aux ordres, l'injustice dans toute son horreur (...).

Nous croyons fondamentalement à votre rôle d'élus du peuple dans le fonctionnement démocratique de notre état qui se veut un état de droit. C'est pourquoi nous osons vous demander de vous joindre à nous pour sauvegarder la paix au Faso, pour lutter contre l'impunité, pour garantir la paix sociale et le droit à la vie dans notre pays.